# COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260321-2026_022-DE

**Nombre de membres afférents**

| | |
|---|---|
| Afférents au conseil municipal | 15 |
| En exercice | 15 |
| Qui ont pris part à la délibération | 15 |

**Séance du 21 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Jean-François LE GALL, Maire en date du 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Didier TASSET, doyen d'âge de l'assemblée.

**Présents :** Catherine DROUIN, Pauline GEY, Yvon LE CREFF, Sophie LE DERFF, Arnaud LE FOLL, Didier LE GUEN, Aziliz MONOT, Gireg MOUTON, Marine PUGIEU, Franck RIDEL, Saïg RUBEUS, Gwenaelle SEGALEN, Didier TASSET, Lucile VASSOUT, David VOGE.
**Absent excusé :**
**Absent :**
**Secrétaire de séance :** Sophie LE DERFF

### Délibération n° 2026-022 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 mars 2026

Monsieur Didier TASSET, Doyen d'Âge des conseillers municipaux élus lors du scrutin municipal du 15 mars 2026 indique que le CGCT précise que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire ou son représentant et le secrétaire. Selon la jurisprudence, le conseil est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.
A ce jour, aucune remarque sur la rédaction du projet de document préalablement transmis aux élus n'est parvenue en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 7 abstentions (Sophie LE DERFF, Aziliz MONOT, Gireg MOUTON, Franck RIDEL, Gwenaelle SEGALEN, Didier TASSET, David VOGE), 8 pour,

- Valide cette proposition de procès-verbal.

**Acte rendu exécutoire**
**après dépôt à la préfecture**
**et publication ou notification**
**Le** 23 MAR. 2026

**Le Maire,**
**Arnaud LE FOLL**

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE